



Conseil de Développement du Pays Basque
Euskal Herriko Garapen Kontseilua

CONTRIBUTION DU CDPB

Vers un projet social de territoire ?

Contribution à la définition de la politique sociale de la Communauté
d'Agglomération Pays Basque (CAPB)

19 juin 2018

PREAMBULE

Le CDPB – Conseil de Développement du Pays Basque a été associé aux ateliers organisés par la direction des Solidarités de la CAPB autour de l'étude « Analyses des besoins sociaux » (ABS). Une dizaine d'ateliers se sont tenus entre mars et mai, auxquels ont participé l'équipe du CDPB et certains membres du CDPB. Trois d'entre eux ont même été co-animés par le CDPB : jeunesse, précarité ordinaire, et mobilisation associative.

Au moment des ateliers sur l'ABS, le CDPB restituait la recherche menée par l'INJEP sur les politiques jeunesse en Pays Basque et les particularités des associations rurales de jeunes. Sur cette même période, le CDPB a été sollicité par le collectif des associations de solidarité pour apporter son aide à leur structuration, avec lesquels un premier travail avait été mené en 2016 sur la pauvreté.

Actuellement en plein renouvellement de ses membres, le CDPB n'a pu élaborer un AVIS, ni le faire adopter dans le temps imparti.

Il s'agit ici d'une contribution réalisée par l'équipe technique et le Bureau actuel du CDPB qui s'appuie à la fois sur les derniers travaux menés avec la CAPB et sur ceux que le CDPB avait conduits précédemment, notamment sur la jeunesse.

Le CDPB partage avec la grande majorité des acteurs la nécessité de mettre l'inclusion sociale au cœur du projet de territoire, un Pays Basque dynamique devant être aussi un Pays Basque solidaire, accueillant, offrant ses chances à chacun.

Le CDPB considère qu'une politique jeunesse pour les 12-30 ans est une priorité à l'échelle du Pays Basque, ambitieuse et transversale à l'ensemble des politiques publiques, de la CAPB comme des autres collectivités.

SOMMAIRE

I. Un territoire de croissance avec des défis sociaux à relever.....	3
I.1. LES TENDANCES CLES & LES PRINCIPAUX ENJEUX	3
I.2. DES ORIENTATIONS DE POLITIQUE SOCIALE SE DESSINENT DANS CHACUN DES SECTEURS. 6	
II. Une Communauté d'agglomération attendue par les acteurs et qui doit trouver son juste positionnement	9
II.1 LA POLITIQUE SOCIALE AU PAYS BASQUE DEPASSE LA POLITIQUE SOCIALE DE L'AGGLOMERATION	9
II.2 LA POLITIQUE SOCIALE DE L'AGGLOMERATION DEPASSE SA SEULE COMPETENCE SOCIALE	10
II.3. LA POLITIQUE SOCIALE DE LA CAPB DOIT SE DECLINER DIFFEREMMENT EN FONCTION DES TERRITOIRES	11
II.4. LA POLITIQUE SOCIALE DE LA CAPB PEUT SE CONCRETISER A TRAVERS 6 FONCTIONS CLES	11
❶ La gestion de services intercommunaux & la mutualisation.....	11
❷ La coordination inter-institutionnelle et inter-opérateurs.....	12
❸ Le partenariat.....	12
❹ Le soutien à des opérateurs locaux	13
❺ L'observation des évolutions sociales et sociétales	13
❻ Le soutien à l'expérimentation et l'innovation sociale.....	14
III. Quelle place pour la société civile & quel rôle pour le Conseil de Développement ?	15
III.1. IMPLIQUER LA SOCIETE CIVILE DANS L'OBSERVATION SOCIALE ET SOCIETALE.....	15
III.2. REPENSER LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES.....	15
III.3. ELABORER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS.....	17
III.4. DEVELOPPER UN INCUBATEUR IAE	18
A N N E X E S.....	19
Annexe 1 : Compte-rendu de l'atelier JEUNESSE	20
Annexe 2 : Compte-rendu d'atelier SANTE	23
Annexe 3 : Compte rendu d'atelier PRECARITE	26
Annexe 4 : Compte rendu d'atelier MOBILISATION ASSOCIATIVE.....	30
Annexe 5 : Compte rendu d'atelier ENJEUX DU VIEILLISSEMENT.....	34
Annexe 6 : Synthèse de l'AVIS « Jeunesse(s) en Pays Basque : quel avenir partager ? » (CDPB, 2013).....	39

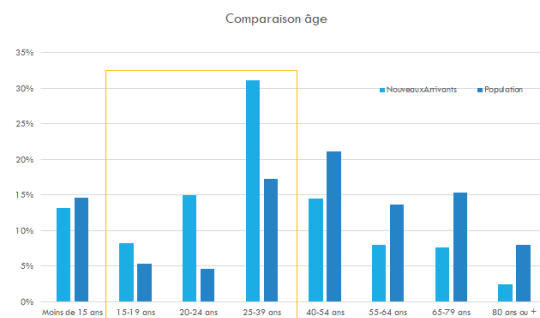
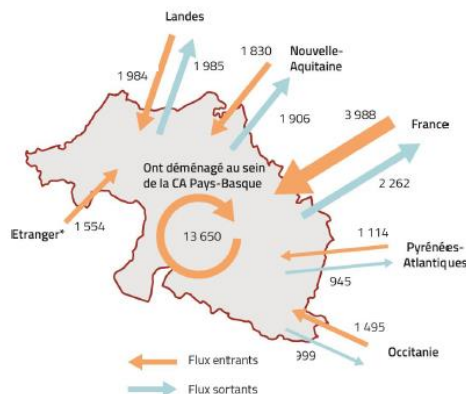
I. Un territoire de croissance avec des défis sociaux à relever

I.1. LES TENDANCES CLES & LES PRINCIPAUX ENJEUX

1) Depuis 20 ans, le Pays Basque connaît une forte croissance démographique et économique

La croissance démographique est due essentiellement au solde migratoire (arrivée de nouvelles populations), soit depuis le début des années 2000 : **10 000 habitants tous les 3/4 ans**. Le Pays Basque est ainsi l'un des territoires les plus attractifs de France (2 fois la croissance nationale). Une tendance confirmée ces 5 dernières années, avec près de 11 000 arrivées et 7000 départs en moyenne par an, avec des flux majoritaires entre le Pays Basque, les Landes et les autres départements du Sud-Ouest.

Une dynamique d'attractivité qui concerne particulièrement les 30-50 ans, et même les plus jeunes ces dernières années.



Le Pays Basque n'échappe pas au **vieillessement** global de la population en France, amplifié par une arrivée plus prononcée en Pays Basque de retraités.

La dynamique économique a elle aussi été supérieure, en termes de créations d'activités, d'entreprises et d'emplois, permettant au Pays Basque d'avoir un **taux de chômage inférieur aux moyennes** régionales et nationales.

Le niveau de **qualification de la population active** a connu aussi une forte amélioration : en deçà des moyennes, le Pays Basque se hisse à des niveaux proches des grandes métropoles. Un retard rattrapé également en termes d'**emploi féminin**.

2) Mais d'autres facteurs fragilisent sa population :

- **Un niveau très élevé du prix du logement** sur le littoral basque et son arrière-pays proche, digne des plus grandes métropoles (Bordeaux...). Les prix du foncier et du logement ont doublé au début des années 2010 et ne cessent de croître. La

production de logement, plus forte depuis 2005 (cf. Plans urgence logement successifs, PLH ACBA...) n'ont pas permis de rattraper le retard structurel.

- **Une politique de transport en retard** dans le lien urbain / péri-urbain, et très faible plus à l'intérieur, occasionnant de fortes saturations sur le littoral et une mobilité difficile pour les plus vulnérables
- Une **inadéquation entre offre et demande d'emploi** rendant difficile l'insertion économique, avec une explosion d'**emplois précaires** (60% CDD de moins de 6 mois) et **saisonniers**, phénomène général dans une société française en mutation, mais particulièrement aigu ici avec la dynamique présentielle (croissance démographique + tourisme).
- **Un revenu médian inférieur** aux moyennes régionales/nationales... sur un territoire dont le coût du logement est bien supérieur aux agglomérations de même taille. 20% de la population vit avec moins de 1200€.
- **Des travailleurs pauvres** (CDD, saisonniers, chômeurs...) **et d'autres publics concernés par la précarité ordinaire** : personnes en formation, personnes âgées...
- **Un phénomène de précarisation touchant plus facilement** ceux qui ne bénéficient pas de solidarité familiale et de liens sur le territoire, notamment les « nouveaux arrivants » (pas de patrimoine familial, d'aide, d'accueil, de lien social...).

→ Ainsi, **offre de logement / transport et offre d'emploi apparaissent comme les deux grands facteurs de précarisation de toutes les populations.**

3) Des spécificités démographiques génèrent de nouveaux besoins

S'il y a 5% d'augmentation de la population sur 5 ans, les taux sont bien supérieurs sur certaines tranches de population :

- 14% des nouvelles populations sont arrivées très récemment sur le territoire, dont 73% de moins de 45 ans !
- Parmi ces nouveaux arrivants : +13% de 20-24 ans. Une tranche qui ne baisse plus en Pays Basque pour la première fois (alors qu'elle continue à baisser aux plans régionaux et nationaux)
- +14% de personnes seules
- +10% familles monoparentales (dont 87% de femmes)
- +10% de + de 60 ans
- +7% de moins de 11 ans

Si le Pays Basque dispose, globalement, d'un **bon niveau de structuration en matière d'accueil petite enfance (et surtout d'accueil de loisirs)** et d'un taux de scolarisation élevé des moins de 3 ans, il fait face à des besoins croissants insuffisamment pris en compte :

- **Une offre de logement adaptée à ces nouveaux foyers** (personne seule, jeune couple / jeune famille, famille monoparentale, personne vieillissante à domicile...)

- **Une offre de service adaptée aux familles avec enfants – et notamment monoparentales** (accueil petite enfance, accueil extra-scolaire...), et adaptée aux **jeunes adolescents**.
- **Une offre de services adaptée aux jeunes de 20-24 ans**, étudiants ou jeunes actifs (accès au logement locatif hors saisonnier, accès aux services aux publics...)
- **Des politiques tarifaires adaptées en fonction des revenus (tarification sociale)**
- **La précarisation des personnes âgées au domicile** (faibles retraites, coût de la dépendance...)
- **Des offres de mobilités adaptées à ces différentes populations**, notamment aux jeunes dans la construction de leur autonomie (accès à des deux-roues motorisés, accès au permis voiture, auto-partage...)
- **Des outils d'insertion par l'activité économique (IAE), dont le Pays Basque apparaît comme sous doté** (les Pyrénées-Atlantiques se classant 10^{ème} sur les 12 départements de la Région).

→ Ce sont pour le CDPB **des défis à relever dans le PLH, le PDU, la politique universitaire et d'accueil des jeunes en formation, d'insertion, et dans les futures politiques sociales.**

Ces analyses montrent qu'il ne s'agit pas seulement de structurer et de faire évoluer l'offre publique, mais aussi de mieux répondre à des demandes sociales mouvantes, donc à des évolutions sociétales pour lesquels les acteurs de la société civile ont toute leur place dans la construction des réponses.

4) Une prise en compte insuffisante des 15-30 ans dans l'action publique

Le CDPB a mis la jeunesse au cœur du débat territorial, depuis 2006, à l'occasion de Pays Basque 2020 puis d'une expérimentation pilote entre 2009 et 2012. Mais malgré des avancées importantes depuis 10 ans, la dernière **étude de l'INJEP** menée avec le CDPB¹ entre 2017 et 2018 fait le constat que **la jeunesse demeure un « impensé territorial »**. Que ce soit dans la formation, le logement, la mobilité, l'emploi : **il y a inadéquation entre ce que le territoire propose et les besoins des jeunes**. Le manque de logements pour les jeunes est un repoussoir, alors que l'offre et la demande ne se superposent pas.

Le Pays Basque doit pouvoir se doter d'outils pour mieux informer et orienter sa jeunesse, en phase avec le potentiel d'emploi et d'évolution du tissu économique local, faciliter la mobilité extérieure, encourager la culture entrepreneuriale. Il existe par exemple un vrai problème d'insertion des filles diplômées. C'est bien la question de l'orientation qui est primordiale.

En matière d'accompagnement des jeunes, des solutions originales existent. L'étude INJEP s'est intéressée à trois associations de jeunes en milieu rural (Azia, Amikuzeko Laminak,

¹ Voir l'étude « Des secteurs au territoire ? Les enjeux de la construction d'une politique de jeunesse intercommunale » : http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport-2018-03-paysbasque_0.pdf

Euskaldun Gazteria) dont l'action est exemplaire au regard de ce qui peut se faire ailleurs en France. Outre l'information POUR les jeunes (deux sont porteuses de PIJ), ce sont des associations qui font AVEC les jeunes et font faire des projets PAR les jeunes, également en matière d'orientation et d'insertion professionnelle, de création d'activités économiques (CLEJ).

Cependant, ces associations de jeunes connaissent des difficultés et mériteraient d'être bien mieux soutenues par les pouvoirs publics, tant leur action est innovante et d'intérêt général.

→ Pour le CDPB, une politique jeunesse est à construire à l'échelle du Pays Basque, de façon transversale, et au-delà des compétences de la CAPB

I.2. DES ORIENTATIONS DE POLITIQUE SOCIALE SE DESSINENT DANS CHACUN DES SECTEURS

Le CDPB a participé activement aux ateliers proposés par la CAPB dans le cadre de la seconde phase de son Analyse des Besoins Sociaux (jeunesse, santé, précarité, mobilisations associatives, vieillissement). De nombreux enjeux ont émergé, pour chacun des thèmes abordés ; ils viennent compléter et enrichir les échanges qui ont pu avoir lieu lors des ateliers du Forum de la Société Civile organisé fin mars par le CDPB.

A la lumière de tous ces échanges, voici ce que le CDPB peut en retenir, selon les différents axes de réflexion proposés par la CAPB dans le cadre de sa compétence sociale² :

ENFANCE - FAMILLE

- **Rééquilibrer l'offre** à l'échelle du Pays Basque sur les différents territoires
- **Mutualiser** cette offre ainsi que le personnel (appui de personnel de la côte vers l'intérieur et vice-versa)
- **Former** pour répondre à la demande sociale en basque (notamment pour les centres de loisirs où l'on manque cruellement d'animateurs bascophones)
- **Rendre accessibles** les offres par la tarification sociale (palier les écarts de revenus et d'offre locale)
- **Coordonner** l'action des collectivités publiques pour mieux répondre aux besoins et à toute forme de vulnérabilité (lien entre Education nationale, CAF, EPCI, département...)

INSERTION PROFESSIONNELLE

- **Lutter contre la précarité en renforçant les structures d'insertion, et le rôle de l'IAE** : diversification des projets et postes proposés, améliorer l'accompagnement pour une stabilisation des parcours

² En complément, voir les comptes rendus plus détaillés des ateliers figurant en annexe 1 à 5 – jeunesse, enjeux du vieillissement, mobilisation associative, précarité, santé

- **Faire évoluer les modalités d'accompagnement des décrocheurs** : scolaire, emploi, économique, social (lien)... , là aussi en différenciant les réponses publiques de celle des acteurs associatifs (plus rapide et adaptable).

PERSONNES AGEES

- **Construire un parcours résidentiel adapté** (formes d'habitat intermédiaires à développer)
- **Valoriser les seniors et leur rôle dans la société** : la transmission entre les générations comme ressource
- **Accompagner/accélérer les mutualisations** entre les résidences seniors et structures d'aide à domicile
- **Valoriser les métiers de l'aide à la personne** : formation, promotion
- Et pour le CDPB, aller plus loin : **créer une véritable GPEC des métiers du médico-social notamment en lien avec le vieillissement**

MOBILISATIONS ASSOCIATIVES

- **Assurer des financements pérennes** aux structures associatives : mutualisation de moyens, conventions...
- **Valoriser le bénévolat** : recrutement, formation et fidélisation des bénévoles
- **Accompagner** les associations dans la **gestion de leurs salariés** : formation au suivi administratif, place des salariés dans le fonctionnement des structures
- **Mieux définir les relations entre collectivités et associations** de terrain, en favorisant les complémentarités, le partage d'information
- **Structurer les relations entre les associations elles-mêmes** : favoriser les mutualisations et espaces d'échange

JEUNESSE³

- **Renforcer l'offre d'accompagnement des jeunes** : répondre aux besoins différents d'implication des ados de l'intérieur (dimension collective / projet) et de la côte (service / individuel) ; consolider les moyens des associations de jeunes de l'intérieur (cf. Rapport INJEP)
- **Accompagner les jeunes qui se forment sur le territoire ou à l'extérieur** (point mis en valeur par le chercheur de l'INJEP / cf. plus loin) ; former les animateurs jeunesse aux évolutions des besoins des jeunes, à l'accompagnement individualisé
- **Développer du logement locatif pour jeunes** sur tout le territoire et adapté aux besoins (petits logements y compris en milieu rural), offre de type FJT répondant aux situations des jeunes (stagiaires, apprentissage, saisonniers...)
- **Améliorer les aides au projet** : mettre en place des réponses financières rapides pour les jeunes
- **Structurer un programme partenarial d'orientation** permettant aux jeunes de mieux se connaître, connaître le territoire et ses activités économiques (cf.

³ Les propositions autour des politiques de jeunesse sont détaillées dans le compte rendu de l'atelier (annexe 1), mais aussi dans l'extrait de l'Avis du CDPB du 24 janvier 2013 : « Jeunesse(s) en Pays Basque : quel avenir partager ? » (annexe 6).

Enseigner le Pays Basque, Guide des métiers de la Soule), et ainsi de mieux choisir leur parcours de formation et d'insertion professionnelle

- **Coordonner l'ensemble des acteurs et structurer un observatoire de la jeunesse.** Ce travail de coordination doit permettre de différencier les compétences nécessaires et acteurs en capacité de répondre aux besoins :
 - Coordination des politiques de jeunesse entre EPCI, Département, Région, Etat...
 - aux collectivités les services aux publics, aux associations la mission d'accompagnement / coaching ? D'autres formules mixtes : dispositif aide au projet souple, agile ; dispositif territorial d'orientation... ?

II. Une Communauté d'agglomération attendue par les acteurs et qui doit trouver son juste positionnement

Si chaque thème de travail a fait émerger ses propres enjeux, soit spécifiques à un public (jeunes, seniors), soit liés à un phénomène particulier (précarité, politiques de santé, mobilisations associatives), des enjeux transversaux ont émergé sur l'ensemble des ateliers et démontrent **l'interaction nécessaire des différentes politiques publiques de la CAPB entre elles, et avec celles des autres collectivités publiques.**

Par ailleurs, il s'est exprimé une très grande attente des acteurs à voir la CAPB jouer un rôle de « grand frère », d'animateur, face à des situations difficiles vécues sur les différents territoires et auxquelles les réponses apportées par les politiques et dispositifs classiques sont parfois inefficaces. Cette attente est plus globalement celle que les politiques de la CAPB contribuent à **faire « société »** : celle d'un Pays Basque plus solidaire, plus inclusif, et luttant contre toute forme de discrimination.

Pour le CDPB, la CAPB doit se saisir de ces enjeux transversaux pour **faire « communauté »** et construire peu à peu un « **projet social de territoire** ». Toute la difficulté est de trouver sa place et son positionnement : ne pas suppléer aux politiques en charge de l'aide directe aux habitants, mais être un **accélérateur de coopérations inter-institutionnelles.**

II.1 LA POLITIQUE SOCIALE AU PAYS BASQUE DEPASSE LA POLITIQUE SOCIALE DE L'AGGLOMERATION

Sur l'ensemble des thématiques qui ont été travaillées, les participants (institutions comme associations) ont fait référence à des dispositifs pilotés par d'autres acteurs que l'intercommunalité. C'est le cas des politiques et des dispositifs mis en place par l'Etat, la Région et le Département, notamment sur la question de la santé.

La CAPB n'a pas vocation à les remplacer ou s'y substituer : l'objectif des ateliers était bien de situer la CAPB dans cet ensemble d'interventions et d'éviter de produire des doublons en se saisissant de sujets déjà traités par d'autres.

Tous ces dispositifs semblent parfois difficilement lisibles, ou conduisent les professionnels à morceler leurs actions. Les bénéficiaires ne s'inscrivent alors pas dans un parcours global, mais dans une multitude de dispositifs qui se juxtaposent.

→ La CAPB peut jouer un rôle de coordinateur des politiques publiques sociales et médico-sociales.

II.2 LA POLITIQUE SOCIALE DE L'AGGLOMERATION DEPASSE SA SEULE COMPETENCE SOCIALE

Dans l'ensemble des ateliers, les solutions évoquées ont largement fait référence à des interventions sur d'autres domaines que le seul champ de l'accompagnement social. La situation de certains publics ciblés (jeunes, vieillissement) interrogeait leurs conditions de vie en général, et donc leur **accès à certaines ressources : logement, mobilité, services particuliers... La capacité à mobiliser ces ressources définit en grande partie leur degré de vulnérabilité**. La politique sociale, si elle inclut des mesures liées à un accompagnement de certains habitants, comprend des mesures plus collectives.

De même, s'intéresser à la « précarité ordinaire » ou à la santé, dans une définition large (qui inclut tout l'environnement de vie des populations, tous les actes quotidiens) conduit à s'intéresser aux mêmes ressources, et donc à ces mêmes politiques sectorielles.

En fonction des territoires, les trajectoires individuelles n'amènent pas nécessairement au même niveau de vulnérabilité :

- même avec un revenu correct et un emploi, il peut être difficile de se loger sur la côte vu le prix de l'immobilier,
- même avec un revenu confortable, une personne âgée en milieu rural peut connaître des difficultés pour accéder à des services de santé (concentration sur la côte, mobilité difficile...)

« Que ce soit via sa commande publique, ses politiques de soutien aux emplois aidés, ses compétences en matière de développement économique et d'emploi, son offre de transports, ses tarifications des services publics (eau/assainissement, déchets...), sa politique de l'habitat, son offre en matière culturelle, sportive, éducative, ou son éventuelle implication dans les politiques de prévention de la délinquance..., les leviers dont disposent les intercommunalités pour agir deviennent considérables. Elles constituent également le premier niveau de péréquation entre les communes qui est l'une des premières marques de la solidarité »⁴

→ **L'accès aux ressources essentielles, pour les actifs, relève surtout des autres politiques territoriales de la CAPB : PLH, PDU, formation et insertion, maintien activités agricoles et productives...**

→ **Il existe ainsi un fort enjeu de transversalité/décloisonnement des politiques publiques menées par la CAPB, pour que l'ensemble des politiques publiques qu'elle développe intègrent cet enjeu social.**

⁴ Voir le rapport de l'AdCF de mai 2015 « Intercommunalité et développement social » : <https://www.adcf.org/files/Rapport-Intercommunalite-social-CAURET-CHEREAU-150706-web.pdf>

II.3. LA POLITIQUE SOCIALE DE LA CAPB DOIT SE DECLINER DIFFEREMMENT EN FONCTION DES TERRITOIRES

Le périmètre de la CAPB couvre une disparité importante de territoires. Le rôle de la CAPB est à géométrie variable en fonction de ces territoires :

- la question de l'accès aux ressources s'y pose différemment :
 - o logement : prix élevés de l'immobilier sur la côte, part de logement social en rétro littoral, vétusté de l'habitat en zone rurale ;
 - o mobilité : efficacité du transport en commun sur la côte, existence d'une offre diversifiée de mobilité plus à l'intérieur...
- les modalités de l'action sociale s'y posent aussi différemment, ce qui soulève deux questions liées à l'organisation de l'action sociale menée par la CAPB :
 - o **quelles articulations avec le bloc communal** (CCAS sur la côte/CIAS à l'intérieur ; communes rurales comme « vigies » de situations individuelles alarmantes...) ?
 - o **quelles articulations avec un tissu associatif** plus ou moins dense selon les territoires (structures à accompagner, structures coordinatrices, fonction des associations dans le rôle d'observation/diagnostic...) ?

II.4. LA POLITIQUE SOCIALE DE LA CAPB PEUT SE CONCRETISER A TRAVERS 6 FONCTIONS CLES

① La gestion de services intercommunaux & la mutualisation

Il s'agit de la fonction que la CAPB assure déjà, avec la fusion des intercommunalités préexistantes. La continuité du service à la population impose de prendre en charge certains dispositifs, en dehors des grands centres urbains (crèches, accueil des jeunes enfants, continuité des services intercommunaux comme les CIAS...).

Dans la conclusion de son rapport de 2015, l'Assemblée des Communautés de France considère à ce propos que le fort déploiement des CIAS peut faciliter la constitution d'une véritable ingénierie sociale intercommunale :

« L'intercommunalité peut devenir l'interface entre la « territorialisation » des politiques des grands acteurs des politiques sociales et les initiatives locales. Ce chantier pourra s'appuyer sur des acquis importants et l'émergence d'une ingénierie sociale dans les territoires. L'élargissement des contrats de villes à l'échelle des intercommunalités, et la structuration rapide des CIAS en milieu rural, sont des opportunités pour avancer rapidement »

Basculer dans une intercommunalité dite « XXL » nécessite de construire une offre de service bien articulée à l'échelle de ce territoire vaste, où tous les habitants attendent un

accès satisfaisant à certains services. La CAPB doit s'organiser pour assurer ce service sur l'ensemble de ses « infra-territoires ».

Ainsi, la taille critique de l'EPCI basque permet une **mutualisation à grande échelle** (personnel petite enfance/loisirs, personnel formé en basque...), et est porteuse d'une meilleure couverture du territoire et des besoins.

② La coordination inter-institutionnelle et inter-opérateurs

Autant que possible et dans un mode de gouvernance ouvert, partagée avec les autres collectivités publiques (Etat, Région, Département, villes...) et les principaux opérateurs (CCAS, CIAS, CAF, Hôpital, grandes associations...).

Cette fonction peut s'imaginer :

- en direct sur un certain nombre de sujets (action social, par exemple) où il y a soit besoin de mettre en « musique » une offre importante (notamment sur la zone côtière), ou renforcer un réseau d'acteurs ;
- ou en la déléguant à un acteur local, dans des domaines où l'action est menée principalement par le tissu associatif et/ou qui nécessite la souplesse de structures de droit privé pour mener des actions/projets collectifs.

Cela rejoint l'analyse faite par l'AdCF autour des politiques sociales, qui remarquait dès 2015 que des « projets sociaux de territoire » pouvaient être adossés aux intercommunalités, sans qu'elles deviennent pour autant gestionnaires de toutes les compétences sociales...

③ Le partenariat

Cela suppose d'identifier les modalités d'articulation entre la collectivité et les différentes associations qui, souvent, réalisent des missions d'intérêt général : commande publique, appels à projets, subventions, conventions pluriannuelles de partenariat... ?

Plusieurs exemples montrent cet intérêt pour les collectivités à s'appuyer sur les associations locales : accord cadre avec l'Etat autour de la fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France, dont l'AdCF était signataire en 2016⁵ ; convention de partenariat entre l'AdCF et Familles Rurales⁶...

La CAPB peut ainsi envisager des formes de partenariats très élaborées.

⁵ <http://www.centres-sociaux.fr/files/2017/03/ACCORD-CADRE-FCSF.pdf>

⁶ <https://www.adcf.org/files/DOCS/Convention-2018-AdCF-Familles-rurales.pdf>

4 Le soutien à des opérateurs locaux

C'était l'un des buts des ateliers, qui a été rempli : certaines solutions déjà mises en place et à soutenir ont été identifiées

- les centres sociaux comme lieux de valorisation de compétences et d'engagement des personnes âgées
- les solutions de proximité à développer en milieu rural pour lutter contre la précarité : exemple d'épicerie solidaire mobile...
- l'enjeu croissant de l'alimentation dans la lutte contre la précarité
- le développement des dispositifs d'IAE : accompagnement de projets, commande publique pour l'insertion sociale
- le soutien aux BIJ et PIJ associatifs ruraux (notamment AZIA, Amikuzeko Laminak...)

Par ailleurs, la CAPB pourrait soutenir toutes les démarches visant à **la structuration et la professionnalisation des acteurs**. Il en est ainsi de structuration d'un collectif des associations de solidarité, de lutte contre la pauvreté et toutes formes de discriminations (Collectif Solidarités Pays Basque).

5 L'observation des évolutions sociales et sociétales

A plusieurs reprises, l'enjeu de l'observation a été évoqué :

- nécessité de pouvoir identifier des situations individuelles, les détecter efficacement pour y répondre, notamment sur des publics « invisibles » (qui ne passent pas le pas de solliciter de l'aide, qui ne sont pas en grande précarité mais vulnérables ou pourraient rapidement l'être...)
- multiples diagnostics émanant de différentes structures, et simultanément, qui sollicitent en permanence les acteurs locaux : exemple dans le domaine de la santé (étude IREPS, ABS de l'agglomération, et d'autres...)
- nécessité (appuyée par le CDPB) d'un regard en contenu sur la jeunesse, dont la nature des parcours et les attentes évoluent beaucoup

L'enjeu serait que la CAPB puisse piloter un « **observatoire social** », qui soit à la fois lieu de diagnostic permanent et réseau de vigilance.

A titre d'exemple, la Région Nord-Pas de Calais, à la pointe en matière d'observation sociale, actualise en permanence la connaissance de son territoire

- par le biais d'indicateurs fins et définis collectivement,
- par la centralisation de multiples sources de données issues des partenaires,
- en envisageant une déclinaison par territoires (échelle des EPCI éventuellement)
- et une articulation avec un travail plus qualitatif mobilisant les acteurs locaux⁷.

⁷ Voir le « site de l'observation sociale » : <http://www.observationsociale5962.org/index.html>

→ **Le CDPB suggère à la CAPB de créer un observatoire social et sociétal, partenarial :**

- **alliant travail quantitatif** (ABS en continu, mais pas seulement) **et qualitatif** (remontées des acteurs, enquêtes sociologiques régulières) ;
- abordant à la fois les **questions sociales et celles des modes de vie en général**, notamment l'évolution des attentes des jeunes, des jeunes actifs, des familles, des personnes âgées, des nouveaux arrivants...
- **en partenariat avec le CDPB** qui pourrait élargir le spectre des analyses sociétales, les mettre en débat avec la société civile, et apporter une dimension évaluative
- **associant largement les acteurs du territoire** et les autres partenaires institutionnels, dans une logique collaborative.

⑤ Le soutien à l'expérimentation et l'innovation sociale

La CAPB pourrait faire autour des questions sociétales un champ d'innovation et d'expérimentation pour le territoire. **Le Pays Basque a tous les atouts pour être un laboratoire social & sociétal** : EPCI XXL, rural & urbain, transfrontalier, territoire attractif et à identité forte, usages sociaux anciens et spécifiques... Pour ce faire, elle pourrait soutenir des projets menés par des acteurs de la société civile, que ce soit dans le secteur de l'ESS ou de l'entrepreneuriat social pour faire émerger de nouvelles réponses, nécessitant l'appui de chercheurs, des travaux de R&D, des expérimentations, etc.

Le Collectif Solidarités Pays Basque pourrait être un lieu d'expérimentation et un terrain de recherche.

III. Quelle place pour la société civile & quel rôle pour le Conseil de Développement ?

III.1. IMPLIQUER LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'OBSERVATION SOCIALE ET SOCIÉTALE

On l'a vu dans les ateliers de l'ABS, les questions sociales sont en pleine mutation, que ce soit en termes de besoins ou de situations nouvelles. C'est le cas, par exemple, des situations de vulnérabilité plus invisibles, comme celles des travailleurs pauvres et de toutes ces personnes qui ne veulent pas accepter ou envisager de l'aide (enjeu d'image, de dignité), renonçant ainsi à accéder à certains droits.

Ainsi, l'un des enjeux de l'observation est de **révéler ce qui passe sous le « radar »** des diagnostics quantitatifs, ce qui exige une approche très qualitative, un degré important de proximité avec le territoire et ses habitants. L'implication de la société civile dans son ensemble apparaît nécessaire et c'est une demande des acteurs associatifs.

Une observation **sociale ET sociétale** du territoire pourrait interroger en permanence la manière dont les habitants du Pays Basque y envisagent collectivement le « vivre ensemble ». Cela pose de nombreuses questions : accueil réservé aux nouveaux arrivants, leur intégration à la société basque, lien entre les générations, sécurisation des parcours individuels par la mise en partage des ressources (logement, mobilité...), attention portée aux autres dans tous les secteurs de la société (Responsabilité SE des entreprises, réseaux de solidarité, lutte contre les discriminations...). De nouvelles études pourraient approfondir des questions sociétales (ex. l'attachement au logement/l'etxe), anticiper de nouveaux dispositifs (ex. connaissance des pratiques numériques des jeunes), et/ou servir à moderniser certains dispositifs (freins induits aux parcours résidentiels des seniors).

→ **Le CDPB propose d'être le partenaire de la CAPB sur cet Observatoire**, pour :

- **mettre en débat les questions sociétales** (proposition « d'Etats généraux du lien social » issue du Forum de la société civile du 28 mars 2018)
- **ouvrir des « chantiers »** sur des sujets non approfondis par l'ABS (ex sur les discriminations) avec le monde associatif (cf. Collectif Solidarité Pays Basque)
- **mobiliser la recherche** : recherche-action, recherche participative / « sciences citoyennes »

II.2. REPENSER LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

1) L'accompagnement du secteur associatif

Comme l'a montré l'étude INJEP, les associations de jeunes connaissent des difficultés et il est nécessaire de mieux les accompagner, de même que tous les opérateurs qui « accompagnent » les projets des jeunes.

En complément de cette contribution, le CDPB pourra proposer des pistes plus concrètes fruit d'un travail en cours avec 4 associations de jeunes.

→ **Le CDPB pourrait jouer un rôle de levier en accompagnant les associations qui travaillent POUR et AVEC les jeunes :**

- **identifier et promouvoir** les initiatives existantes
- **accompagner les associations** et faciliter leur pérennité
- **envisager l'essaimage** de leurs projets et méthodes

2) L'accompagnement à l'orientation et l'insertion

C'est sur le terrain de l'orientation, dans sa globalité, que le CDPB identifie un chantier de plus grande ampleur encore, qui pourrait impliquer la CAPB, le Conseil régional, le Rectorat et l'ensemble des acteurs socio-économiques.

Outre les nombreux obstacles à l'insertion professionnelle (logement, mobilité, offre de formation, marché de l'emploi...), il existe également une problématique d'insertion des jeunes dans l'enseignement supérieur : 15% de moins en Pays Basque (où les résultats au bac sont pourtant parmi les meilleurs).

S'il existe une part importante de jeunes garçons dans la formation professionnelle puis dans les métiers de l'artisanat, on assiste globalement à un recul de la « culture entrepreneuriale ». Cette culture a prévalu chez les jeunes des années 60-70 à qui l'on doit les plus belles réussites économiques, notamment industrielles... celles qui ont permis le maintien encore aujourd'hui d'un tissu productif malgré la résidentialisation de l'économie. Par ailleurs, la mobilité sur l'ensemble de l'euro-région (étudier à Bilbao ou Poitiers) est insuffisante, et le potentiel économique du Pays Basque sud (Espagne) insuffisamment pris en compte.

Enfin, et de manière plus générale, les acteurs de la jeunesse font le constat d'un décalage majeur entre les besoins des jeunes et l'offre de services qui leur est destinée, et particulièrement pour s'informer, mener des projets, élaborer un projet de formation, un projet professionnel... Des offres non coordonnées, et des outils souvent inadaptés aux nouvelles attentes d'une génération à la recherche de repères : pour mieux se connaître, pour se situer dans le tissu économique local et régional, avant de pouvoir se projeter, s'orienter, se former, etc.

Cette culture du territoire, de son tissu économique... la culture entrepreneuriale, le sens de la mobilité... s'acquièrent dès le collège et le lycée et nécessitent des programmes d'accompagnement tout au long du processus de formation et d'insertion des jeunes.

Comme le CDPB a pu l'expérimenter entre 2006 et 2012 à travers le dispositif « Enseigner le Pays Basque », il propose de mener une expérimentation sur 2 ans :

→ **Mettre en réseau l'ensemble des acteurs de l'orientation et de la formation** (Région, Education nationale, Réseau BIJ/PIJ, Mission locale, organismes de formation, UPPA, ESTIA, UBM...), **de l'économie** (Chambres consulaires, filières et clusters...), et **les associations de jeunes** (Du pays Basque aux grandes écoles, Jeune chambre économique, Azia, Amikuzeko Laminak...) et élaborer des **programmes partagés** de

valorisation des métiers et activités économiques du territoire (outils harmonisés, rencontres systématisées dans un réseau large de lycées partenaires...)

- **Mettre en chantier la conception de nouveaux outils, mêlant pédagogies innovantes / coaching et nouvelles technologies**, en s'appuyant sur l'écosystème local et régional (Estia, Universités de Bordeaux et Pau, Cluster numérique, Antic, entreprises et start'up de niveau régional, etc.) dans une logique de co-construction avec des jeunes pour répondre au mieux à leurs besoins.

III.3. ELABORER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

La capacité à mobiliser des réseaux de solidarité (amicaux, familiaux...) a été évoquée comme l'un des remparts à des situations de précarité ou d'isolement. Or, les habitants du territoire ne sont pas égaux du point de vue de cette « ressource ». Les nouveaux arrivants, en particulier, peuvent être nombreux à ne pas bénéficier de réseaux locaux susceptibles de leur apporter de l'aide, ou les orienter vers les soutiens potentiels proposés par les associations ou collectivités. De nombreux ménages ou personnes seules arrivent sur le territoire et doivent s'intégrer à un tissu social ; ce sont aussi des familles avec de jeunes enfants, c'est-à-dire la jeunesse basque de demain, que nous accueillons en continu...

Par ailleurs, cette question de l'accueil se pose aussi à l'intérieur du Pays Basque. Les territoires ruraux reçoivent des habitants qui viennent parfois de l'agglomération côtière, pour trouver un logement plus accessible. Il leur faut alors s'intégrer à un territoire au fonctionnement différent, et proposant aussi d'autres ressources moins accessibles qu'en zone urbaine (mobilité, services, emplois...).

Parce que cet enjeu est structurant pour l'avenir du Pays Basque, le Conseil de Développement souhaite s'en emparer et proposer des dispositifs permettant de mieux intégrer les nouveaux habitants au territoire... jusqu'à les rendre acteurs de son développement.

→ **Le CDPB propose à la CAPB de :**

- **Mener une grande enquête qualitative sur les nouveaux habitants** : qui s'installe où, et pourquoi ? Quelles avantages et quelles difficultés en s'installant ?
- **Elaborer collectivement une politique d'accueil** avec des outils associés pour « découvrir son nouveau territoire » (livret d'accueil, événements...), « devenir acteur de son territoire » (mobilisation du tissu associatif)

III.4. DEVELOPPER UN INCUBATEUR IAE

L'IAE est aujourd'hui non seulement un outil d'insertion, mais aussi un outil de développement territorial : il existe un enjeu de mise en cohérence des projets d'IAE avec les besoins des territoires, que ce soit la réponse à des besoins non couverts ou la consolidation de filières économiques spécifiques.

Un inter-réseau régional, INAE, créé en 2016, a pour mission de développer l'IAE sur les territoires : ses trois pôles sont relativement lointains (Bordeaux, Poitiers, Limoges), ce qui pose la question de la proximité de ses services par rapport à notre territoire. Le CDPB pourrait s'en faire le relais, s'inspirer de ses réalisations pour assurer une fonction « d'incubation sociale ».

→ Le CDPB propose de :

- **Elaborer une stratégie pour le développement de l'IAE** : quels secteurs économiques et quels dispositifs selon les territoires ? Quels outils identifier ? Exemple : DLA sur le volet IAE, opportunité d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi, couplage entre l'accompagnement de projets et une GPECT... ?⁸
- **Porter une mission d'« incubation sociale »** : mise en réseau des structures IAE existantes – relais de l'INAE en Nouvelle Aquitaine⁹, identification et accompagnement de porteurs de projets (développement d'entreprises d'insertion, accompagnement de structures cherchant à porter des ateliers et chantiers d'insertion permanents ou ponctuels,...), dans un objectif de diversification des publics accueillis.

Le CDPB a modifié ces derniers mois son organisation, de manière à assurer cette fonction d'incubation territoriale et d'innovation sociale, grâce à son statut associatif renouvelé.

Le CDPB accueille aujourd'hui une mission d'innovation sociale, financée par l'ADEME, pour accompagner des porteurs de projets en lien avec la Transition Ecologique. De manière analogue, il pourrait être porteur d'un « incubateur social » orienté sur l'IAE, qui chercherait à initier et accompagner le développement de projets économiques

⁸ AVISE, Les enjeux sociaux et économiques des structures de l'insertion par l'activité économique (2018) https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20180205/enjeux_sociaux_et_economiques_structures_insertion_franceactive2018.pdf

⁹ Voir le Projet stratégique 2018-2020 : <http://www.inae-nouvelleaquitaine.org/publications/projet-strategique-2018-2020-inaea>

ANNEXES

Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux - COMPAS

En plus des dynamiques démographiques, quelques données supplémentaires :

- Sur la formation, déséquilibre entre le niveau de formation des jeunes : les filles sont souvent plus diplômées (le corollaire, c'est qu'elles quittent le territoire plus que les garçons). Ce n'est pas gage d'une meilleure insertion professionnelle : il y a une inéquation entre l'offre d'emploi et la demande...
- Tranche de population parmi les plus touchées par la précarité (cf niveau de vie médian)
- Importance de la solidarité familiale : elle s'observe dans la structure des ménages pour les jeunes, qui pour certains restent longtemps au sein du foyer familial

Présentation et échanges autour du parcours d'Amets - CDPB

Le Conseil de Développement du Pays Basque, invité à co-animer l'atelier, a proposé de décrire le parcours fictif d'un(e) jeune du Pays Basque. Amets, originaire de Gamarthe, rencontre entre 12 et 30 ans différentes difficultés (qu'il parvient plus ou moins facilement à surmonter) : mobilité, engagement associatif, orientation, formation, premier emploi, départ et retour au Pays sont évoqués à travers ce « parcours type ».

Réaction générale sur le parcours d'Amets : c'est un jeune qui est privilégié...

- Il bénéficie du soutien familial tout au long de son parcours, et pour accéder à toutes les ressources nécessaires (logement, formation, mobilité)
- La mobilité ne lui fait jamais vraiment défaut : les parents sont disponibles, et il est rapidement autonome (mobylette, permis de conduire...)
- Il a l'opportunité de suivre une formation plutôt solide, y compris hors du territoire
- Il a l'opportunité de trouver assez rapidement un emploi au Pays basque
- ... et assez rapidement un poste stable sur la côte (un peu avant ses 30 ans)

Amets est donc un jeune « sans problème » : c'était le parti pris, qu'un jeune sans problème soit dans certains cas proche d'une potentielle fragilité ou vulnérabilité.

Les enjeux qui émergent :

- La question de la mobilité, notamment en milieu rural mais pas uniquement. Y compris dans l'agglomération, il faut parfois une heure pour faire quelques kilomètres : la distance kilométrique doit être vue du point de vue de la distance-temps
 - ➔ Cette notion de distance est transversale : pas uniquement une distance spatiale, mais une distance par rapport à certains besoins (formation, emploi, logement...).
 - ➔ Cette « mise à distance » peut être comblée par un travail qui renvoie à différentes politiques publiques (logement, mobilité, formation, emploi...), qui dépassent la seule compétence sociale
- La connaissance du territoire, la capacité à mobiliser un réseau, s'appuyer sur des solidarités : exemple de Kevin, qui s'installe dans le même village qu'Amets mais n'a pas le même ancrage ; son parcours peut être très différent, et plus précaire...

- ➔ Enjeu transversal de l'accueil des nouveaux habitants : ce sont notamment beaucoup de jeunes ménages avec enfants qui s'installent, donc de futurs adolescents et leurs parents...
- Amets va systématiquement de l'avant, il ne renonce pas : d'abord parce que son environnement le porte (appui des parents pour poursuivre chaque fois un peu plus sa formation, et un peu plus loin), ensuite parce qu'il a lui-même quelques ressources personnelles
- ➔ L'engagement associatif du jeune Amets renvoie à la posture « actrice » des jeunes en milieu rural, en regard d'une posture « consommatrice » des jeunes urbains : le manque de structures d'accompagnement rend nécessaire une mobilisation personnelle, ce qui contribue à développer des compétences.
- ➔ Modalités d'engagement des jeunes : le service civique, ou d'autres solutions dans une dynamique de « dialogue structuré » (espaces de rencontre, d'échange entre les jeunes et les élus, cf CTJ).
- Pour un jeune qui n'a pas les ressources d'Amets, les structures qui accompagnent les jeunes doivent aller vers eux en permanence, et par le biais de nouveaux outils :
 - Enjeu d'identification de ces structures (BIJ et PIJ) : les professionnels les connaissent, mais pas forcément les jeunes eux-mêmes ou leurs familles
 - Enjeu des outils numériques : temps de retard avec Facebook alors que les usages des jeunes évoluent très vite (ils sont passés à d'autres médias...) ; l'information en ligne est éclatée, et ne peut pas se passer d'un accompagnement physique
 - Plus largement, manière de parler aux jeunes : favoriser les échanges collectifs, les échanges de pair à pair... pour rendre plus efficace l'information
- Orientation/formation : Amets savait ce qu'il voulait faire, mais beaucoup subissent leur orientation (différentes injonctions, soit à aller réussir ailleurs alors qu'on souhaiterait rester, soit à délaissé les formations manuelles qui sont dévalorisées, ou encore intérioriser l'idée qu'on ne peut pas partir étudier ailleurs...). Les jeunes doivent pouvoir « rêver », se connaître pour mieux s'orienter.

Synthèse :

Transversalité de la politique jeunesse (cf rapport INJEP) : elle impacte toutes les politiques publiques, notamment le triptyque logement-mobilité-emploi

3 idées qui intéressent le CDPB :

Conforter les structures d'accompagnement des jeunes :

- Les rendre visibles, les faire connaître
- Adapter leurs outils (outils numériques, pair à pair...)
- ➔ Besoin d'accompagner ces structures : dans un travail de communication, dans la formation des professionnels

Valoriser l'engagement des jeunes :

Faire par et avec les jeunes (idées du forum) qui se vérifie. L'idée de valoriser les compétences développées par les jeunes dans leurs différents engagements (associatifs, culturels, sportifs, loisirs en général...) par une « école des compétences » est reprise par Adoénia.

Travailler autour de l'orientation :

Là aussi, nouvelle approche qui replace le jeune au centre de son parcours de formation : partir de ses envies, de ce que permet le territoire, pour trouver une solution adaptée (dépasser la seule approche par le niveau scolaire).

Nécessite de trouver de nouveaux outils, une nouvelle manière d'aborder le travail d'information (cf Azia et ses outils, guide des métiers, ateliers d'orientation...) : un travail collectif, partenarial, entre les établissements et les structures d'information/orientation des jeunes ?

Présentation de l'étude menée par l'IREPS Nouvelle Aquitaine

La question de la santé y est appréhendée de manière globale, en incluant tous les champs en lien avec la santé : milieux de vie, conditions socio-économiques notamment. L'un des objectifs des politiques de santé serait de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé (analogie avec la question de la précarité « ordinaire » définie par un accès à différentes ressources, dont les conditions varient en fonction des territoires).

3 axes pour l'étude :

- Mieux situer l'offre de santé
- Mieux situer les besoins
- Recueillir des éléments d'expérience pour améliorer leur adéquation
-

Diagnostic :

- Littoral : disparité de revenus, crise du logement, chômage de longue durée
- Intérieur : chômage plus faible mais plus « dur », vétusté du logement, mobilité difficile

Globalement, une offre diversifiée et une bonne densité de professionnels de santé sur l'ensemble du territoire...

MAIS qui masque des disparités territoriales (concentration sur le littoral, et démographie médicale fragile à l'intérieur) :

Enjeux :

- Adaptations nécessaires au phénomène de vieillissement de la population
- Inégalités d'accès aux EHPAD (débat qui se lance, Frédérique mentionne le coût de la prise en charge en EHPAD qui est raisonnable au pays basque)
- Epuisement des aidants, en particulier vieillissants
- Prise en charge des handicapés vieillissants
- Anticiper les problèmes à venir de la population sans attaches familiales
- Intervenants du maintien à domicile : lisibilité, coordination, complémentarité

Le vieillissement recouvre plusieurs besoins différents : la perte d'autonomie, un isolement croissant, une problématique générale du « bien vieillir »

Regard sur les compétences santé des agglomérations comparables à celle du pays basque : souvent un rôle de coordination/ mise en réseau, et un investissement du champ de la prévention et promotion de la santé

Notion de transversalité : la question de la santé renvoie à d'autres services et politiques publiques...

Échange lors de l'atelier :

Les participants signalent qu'à partir des résultats de l'étude, il existe **un risque de « redondance »** sur certains sujets :

- la question du gaspillage alimentaire est déjà traitée au niveau départemental...
 - une question fondamentale (soulevée surtout par rapport aux aides-soignants et à la prise en charge/accompagnement des personnes âgées) est celle des personnels : elle dépend de l'échelon régional pour l'aspect formation...
- ➔ Attention à ne pas créer des doublons, et essayer dans ces cas-là de plutôt développer l'information sur des dispositifs déjà existants

Ces dispositifs et ces échelon territoriaux sont autant de guichets financiers : pour les questions de santé que la CAPB va traiter, comment cet aspect financier va-t-il s'organiser ?

Le rôle attendu pour la CAPB serait **surtout un rôle de coordination**.

Il existe un ensemble vaste de dispositifs, d'interlocuteurs, de cercles concentriques ou non, d'acteurs différents... On peut rêver d'un seul interlocuteur, mais ça semble illusoire : c'est donc le travail de coordination de l'existant qui est indispensable.

La question des diagnostics sur les aspects santé est un bon exemple : ils se multiplient sur les territoires, chaque acteur réalisant son propre diagnostic dans son coin... **La CAPB pourrait centraliser cette mission-là** (pour alléger les acteurs locaux qui, en plus d'être peu disponibles, sont sursollicités par toutes ces études) ?

On parle de « parcours de santé », mais qui ne sont pas si évidents que ça à mettre en place tant il y a de dispositifs : pour les usagers, voire pour les professionnels eux-mêmes qui perdent parfois le lien avec les patients/usagers. Chacun détient une partie de l'information (médicale, sociale...) mais elle n'est pas partagée.

- ➔ Pouvoir politique suffisant au niveau de la CAPB pour se positionner comme coordinateur ? Pour fédérer tous les acteurs ?

Représentante de la CAPB :

Il ne s'agit pas de faire à la place de... mais plutôt faire savoir, mettre en évidence, travailler aux financements de ce qui existe.

Pour rappel, la politique de santé dépend de l'ARS au niveau régional, et localement il s'agira certainement de mettre en place un Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays Basque. L'objectif serait d'aboutir à un schéma directeur, avec des fiches actions et des moyens associés.

Les participants notent parfois un **manque d'appropriation des dispositifs** par les publics ciblés : certaines solutions existent, mais les gens ne s'en saisissent pas toujours. Par exemple, le problème de transport des personnes âgées pour aller profiter des accueils de jour, où des places existent et sont parfois non pourvues...

Enjeu de **définir les relations entre la CAPB et les communes**, qui irait dans les deux sens :

- CAPB comme relais d'information sur des actions, dont les communes seraient ensuite preneuses ou non, selon leurs besoins
- Communes qui pourraient être actrices avec l'agglo : cohérence dans la création de maison de santé, par exemple, qui restent aujourd'hui du « chacun pour soi ».

Synthèse transversale

Le champ de la santé très investi par d'autres échelons territoriaux, et de multiples dispositifs : rôle attendu pour la CAPB qui s'oriente beaucoup vers la **coordination** (rôle du futur CLS ?), la **mise en adéquation** de l'offre (nombreuses) et de la demande, d'autant que cette offre semble développée sur le territoire... Faciliter la construction de réels « parcours de santé » des habitants du Pays basque.

Le champ moins investi, qui peut représenter une opportunité pour la CAPB, est celui de la **prévention/promotion de la santé**.

Au regard de l'étude IREPS, il existe aussi un enjeu important :

- Autour des **conditions de vie** d'une manière générale (état du logement, offre de mobilité, qualité de l'environnement et du cadre de vie... qui dépendent d'autres politiques sectorielles où intervient la CAPB)
- Autour des arrivants et personnes sans attaches familiales locales

Sur le domaine de la santé, un rôle d'**observatoire** assuré par la CAPB a été évoqué : il a été évoqué sur d'autres ateliers de la compétence « social ».

La **relation de la CAPB avec les différents niveaux territoriaux** se pose :

- CLS pour formaliser le lien avec la politique de santé régionale
- Réciprocité avec les communes : application d'une stratégie communautaire (maisons de santé), destinataires de services proposés par l'Agglomération

Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux - COMPAS

Travail de définition difficile entre « grande précarité » et « précarité ordinaire » :

- les indicateurs quantitatifs ne sont pas toujours représentatifs (seuil de pauvreté), car l'important peut surtout être le reste à vivre. On a des situations où des familles, avec des revenus corrects, connaissent des difficultés car leurs charges sont élevées... La question du logement est cruciale de ce point de vue, puisque c'est un poste important qui pèse sur les budgets (et les équilibres budgétaires des ménages) : il s'agit autant du prix du logement que de son coût d'entretien (facture énergétique de logements vétustes).
 - du point de vue des parcours, on observe une double évolution :
 - o parcours non linéaires (allers et retours dans des situations de précarité, porosité entre précarité ordinaire et grande précarité),
 - o parcours linéaires mais installés dans la précarité...
 - du point de vue des publics, des évolutions notables ces 4-5 dernières années : certains se retrouvent dans des situations de précarité qu'on ne connaissait que peu auparavant. Il s'agit d'actifs, de personnes âgées qui tombent dans la grande précarité, de familles qui constituent une part grossissante des situations de vulnérabilité
- ➔ Distinction qui ne peut pas reposer :
- Sur la temporalité : parcours évolutifs et peu linéaires
 - Sur les publics : évolution importante des publics concernés par la précarité, grande comme ordinaire
 - Sur les revenus ou le niveau de pauvreté : à mettre en regard de la capacité qu'ils induisent, selon les contextes, à accéder à certaines ressources

Une ressource clé émerge : celle de **l'accès au logement**, qui peut contribuer largement à la précarisation « ordinaire » (poids dans les budgets des ménages, choix qui conduisent à ne pas toujours pouvoir associer au logement des conditions de vie satisfaisantes par ailleurs – alimentation, santé, loisirs), et qui définit une urgence (distinction hébergement/logement).

TRAVAIL EN SOUS-GROUPE : « précarité ordinaire » - CDPB

L'animation se construit autour d'une double entrée : les situations de précarité naissent de rencontres entre des parcours individuels (les publics concernés) et des contextes territoriaux plus ou moins favorables (les territoires du Pays Basque).

- PUBLICS :

Insistance sur des publics « invisibles », hors des trois catégories jeunes/séniors/familles monoparentales ; ce sont des publics qui ne sont pas prioritaires du point de vue de leur prise en charge

- Familles lors de **moments de rupture** (professionnelle notamment) : les habitudes prises doivent être changées pour s'adapter à des ressources fragilisées, ce qui n'est pas toujours facile → accompagnement au changement de ces publics (atelier budgétaire par exemple)
- **Travailleurs pauvres, saisonniers, étudiants** : ils disposent de ressources financières, mais qui ne suffisent pas à éviter la précarité → impact important du territoire, et plus particulièrement du logement. Les étudiants sont notamment de plus en plus nombreux à connaître des situations de précarité
- **Personnes seules aux minimas sociaux** : invisibilisation car isolement important, et risque de « précarisation psychique »

Pour ces publics, on évoque **une « zone de fragilité »** où les personnes concernées ne veulent pas être assimilées à une certaine population qui aurait besoin d'aide (enjeu d'image, de dignité), et renonce à accéder à certains droits. Cela peut expliquer que des solutions proposées ne trouvent pas de public en face pour les mobiliser...

- TERRITOIRES :

Sur le littoral, la **question du logement** est centrale : offre importante et diversifiée (typologie des logements), mais niveaux de prix très élevés. Idée d'exclusion par les prix qui renvoie une partie de la population vers le rétro-littoral, alors même que la production de logement social ne suit pas forcément vers ces territoires.

Sur les territoires plus ruraux, la question du logement se pose moins du point de vue du prix, mais de la typologie (adéquation avec les besoins des habitants) et de la facture énergétique (c'est parfois plus cher de vivre dans un logement plus abordable, quand on peine à le chauffer...).

La mobilité et l'accès aux services deviennent de plus en plus importants en zone rurale : accès à l'emploi, aux services, à l'accompagnement aussi pour les publics précaires. Spécificité sur ces territoires de la confidentialité : elle se pose partout, pour ceux qui auraient besoin d'accompagnement, mais plus intensément sur des espaces où tout le monde se connaît... il y a une plus grande difficulté à identifier les situations potentielles de précarité ou de précarisation

D'une manière transversale, sur tous les territoires, **l'accès à une « solidarité collective »** se pose : intégration, lien social, accueil des personnes qui s'installent (cela pose la question spécifique des nouveaux arrivants, qui ne bénéficient pas a priori de ces tissus de solidarité...)

- POUR LA CAPB :

- ➔ Sur tous les territoires, une grande partie des solutions en direction des « précaires ordinaires » ne dépend pas de la politique sociale en tant que telle, mais des

politiques sectorielles : logement (parc social, rénovation), déplacement, services...

- Sur l'agglomération côtière, les situations de précarité se concentrent, mais aussi les dispositifs : il y a presque saturation du point de vue des outils, ce qui manquerait serait une **coordination** (rôle à prendre pour la CAPB ?).

Le suivi personnalisé, impliquant différents acteurs en réponse à une même situation, n'est pas suffisamment développé : chaque référent social travail dans l'urgence, sans connaître tous les dispositifs mobilisables, et n'a pas suffisamment de temps pour la coordination. Le travail initial de « préconisation » n'est pas fait, par un guichet unique qui permettrait de mobiliser les bons outils, complémentaires, autour d'une situation précise (sinon, problème actuel de prise en charge d'un problème, sans suivi ensuite et risque de retour à de la précarité)

- Exemple de charte départementale, ou d'essais de coordinations communales (mais échelle peut-être pas pertinente...), pour mettre en complémentarité les offres
- Sur les espaces plus ruraux, au contraire, l'enjeu est de travailler à la **proximité**, et d'aller vers les publics qui ne peuvent parfois pas aller eux-mêmes vers les outils
- Repérage des situations : piste à creuser du côté des relations entre la CAPB et le « bloc communal », qui est souvent une bonne vigie pour repérer les situations qui peuvent poser problème
 - Solutions mobiles (exemple de l'épicerie sociale mobile), qui permettent à la fois de couvrir le territoire, et de proposer plusieurs rencontres successives : elles sont parfois nécessaires pour les personnes à la limite de la précarité, pour « passer le pas » de mobiliser les solutions existantes
- **Dispositifs Insertion par l'Activité Economique (IAE)** : paradoxalement, des postes existent et pourtant sont non pourvus
- Variété des postes proposés : souvent des activités manuelles, « masculines » : peut-être envisager de nouveaux secteurs permettant de mieux correspondre à la diversité des besoins ?
 - Nécessité de trouver des marchés, une clientèle : pose la question de la responsabilité de la commande publique (clause d'insertion sociale)
 - Solutions de « chantier-école » plutôt que chantiers d'insertion : caractère mobile intéressant, puisque l'accompagnement pédagogique vient à la rencontre des personnes qui sont mises en activité
 - Emplois en milieu associatif (CAE...) : en diminution, certainement à relancer, même s'il persiste un risque de précarité de l'emploi sous ces formes

MISE EN COMMUN des sous-groupes et synthèse transversale :

- Sur la question de la précarité comme sur d'autres (jeunesse ou vieillissement notamment), la politique sociale **dépasse la seule compétence sociale** : les politiques sectorielles ont un impact important sur l'environnement de vie des habitants (organisation de différentes ressources du territoire – emploi, logement, mobilité, services), et construisent des territoires « précarisants » ou « sécurisants ». Il y a presque un aspect préventif à repenser l'organisation territoriale, en complément voire en amont des solutions individuelles.

- Les fonctions attribuées par les acteurs à la CAPB semblent redondantes selon les thèmes des ateliers :
 - o **Coordination**, mise en adéquation de l'offre et de la demande : pour la précarité, complémentarités entre les dispositifs sur l'agglomération littorale
 - o **Soutien à des solutions spécifiques** qui émergent (depuis les associations notamment) : pour la précarité, les dispositifs mobiles en territoire rural
 - o **Fonction d'observatoire, de diagnostic** : pour la précarité, le repérage des situations de vulnérabilité

- Les **relations internes entre CAPB et communes** sont un enjeu important :
 - o Equilibre à trouver entre une dépossession (centralisation à l'agglomération au détriment des communes) et une déresponsabilisation (l'agglomération fera, donc la commune peut se désengager)
 - o Les communes restent l'échelon de proximité, qui permettent l'adaptation d'une politique générale aux territoires, et qui peut notamment être mobilisée pour la fonction « vigie » ou observatoire des territoires par l'agglomération

- Le lien social, comme ressource mobilisable pour compenser les vulnérabilités, renvoie à **l'enjeu d'accueil des nouveaux habitants** :
 - o Enjeu pour l'avenir, vu les flux de population (entrées, sorties...)
 - o Enjeu dans les parcours individuels (bouée face à la précarisation, soutien important pour les publics vulnérables – jeunes, âgés...)
 - o Enjeu collectif (identité, image du territoire, élément d'un cadre de vie attractif...)

Contexte :

Face à la richesse associative du Pays Basque et à la création d'un collectif d'associations de solidarité, il est apparu utile de dédier l'un des ateliers à la « mobilisation associative ».

Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux - COMPAS

Un questionnaire a été envoyé auprès de 120 structures et des résultats obtenus sur 40 d'entre elles :

- 60 000 personnes sont concernées par l'intervention des associations de solidarité
- Selon les associations, le chiffre peut aller de quelques personnes touchées par an à 80 par jour.
- 1700 bénévoles ont été recensés (bien que n'ayant pas été différenciés, certains bénévoles ont pu être comptés plusieurs fois)
- 1228 salariés
- La majorité des associations touchent la subvention d'au moins un partenaire public

Plusieurs pistes émises à la suite de ces données :

- Les faire vivre à travers des cartographies :
 - o pour participer à répondre au besoin d'interconnaissance entre associations et intervenir le plus efficacement possible sur le territoire
 - o être répertorié plus facilement par les plus vulnérables
- ➔ Prévoir une **présentation pédagogique et à une réactualisation** chaque année
 - **Un annuaire social/médico-social** dans lequel le public concerné serait intégré pour une formulation adaptée
 - **Plus de rencontres** entre les dirigeants associatifs et auprès des élus locaux pour éviter l'émiettement et l'opacité

Atelier 1 – CDPB : les acteurs présents sont sollicités pour faire part des problématiques clés qu'ils rencontrent en tant qu'association, et des solutions envisageables

Problématique	Détail	Solutions
Financement (baisse des budgets)	<ul style="list-style-type: none"> - « Instabilité financière » - « équilibre budgétaire inadapté au projet associatif » - « équilibre financement public/privé » - « avenir des postes salariés » 	<ul style="list-style-type: none"> - « conventionnement avec des associations répondant à des mission de service public » - « négociation des subventions en lien avec le projet global » - « mutualiser les moyens d'achats » - « Cofinancements des contrats précaires des permanents associatifs »
Reconnaissance/Relations avec la puissance publique	<ul style="list-style-type: none"> - « instrumentalisation par la puissance publique » - « Marchandisation du social » - « sentiment de déconsidération » - « manque de reconnaissance d'associations qui remplissent une mission de service public » - « prise en compte du travail associatif par les élus » 	<ul style="list-style-type: none"> - « favoriser les collaborations et partages d'information entre structures associatives et institutions territoriales » - « faire cohabiter la compétence du maire et celle de la CAPB notamment pour accorder les subventions »
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - « difficulté à se faire connaître » - « baisse des financements face à l'augmentation des bénéficiaires » 	<ul style="list-style-type: none"> - « logement accessibles pour tous » - « utiliser les médias »
Bénévoles : recrutement, formation et fidélisation	<ul style="list-style-type: none"> - « Relève des bénévoles dirigeants » - « renouvellement des bénévoles » - « épuisement des bénévoles » - « formation des bénévoles » 	<ul style="list-style-type: none"> - « proposer des formations aux bénévoles » - « vivier de bénévoles à créer »
Gestion interne : gouvernance, rapport salariés/bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> - « place des bénévoles dans l'intervention auprès des personnes accompagnées » - « gouvernance collectif/individu » - « CA en manque de réflexion » - « poids administratif » 	<ul style="list-style-type: none"> - « harmonisation et simplification des demandes administratives » - « prendre soin des professionnels » - « redéfinir régulièrement le projet associatif »
Collaborations entre associations et rapport au territoire	<ul style="list-style-type: none"> - « couverture du territoire difficile » - « manque de communication entre associations » - « manque de communication sur le territoire » 	<ul style="list-style-type: none"> - « annuaire » - « repérer les outils de communication à diffuser sur tout le Pays Basque » - « créer des espaces de rencontre inter-associations » - « mutualisation des actions et échanges » - « harmonisation », - « nécessité d'un collectif des associations » - « échanger nos expériences »

- Des débats ont eu lieu autour de la **relation entre bénévoles et salariés**. Les tensions se situent dans le travail au quotidien et non dans la prise de décision.
- Des **oppositions structurantes entre modèles associatifs** sont ressorties qui cristallisent des problèmes dans les relations aux institutions comme dans la gestion interne:
 - Modèle gestionnaire/modèle militant
 - Expertise/Idéologie
 - Professionnels/Militants
- Les débats de fond au sein des associations doivent être réactivés selon plusieurs acteurs et notamment avec le renouvellement des bénévoles.
- Plusieurs pistes de solutions ont été évoquées par la représentante de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports :
 - L'information auprès du site national du Ministère de la Jeunesse et de la Vie associative est une ressource à laquelle se référer
 - Un recours au FDVA qui finance la formation bénévole sur toutes les thématiques possibles (formation comptabilité, problèmes relationnels...)
 - Des formations sont dispensées par la Maison des associations et donnent droit à une Certification de Formation à la Gestion Associative
 - Un compte engagement citoyen a été mis en place pour valoriser l'engagement bénévole (200h d'engagement (sous des termes précis) donnent droit à 20h de formation payée)
 - Des fonds territoriaux de développement associatif peuvent être créés. Les associations contribuent à leur financement pour organiser des formations (ou mener des actions communes ou lancer des programmes mutuels de recherche et de développement).

→ Face à cela, **des options plus spécifiques au Pays Basque ont émergé :**

- La mise en place d'un collectif de vie associative au Pays Basque pour la mutualisation et la mise en place de formations collectives
- Face à la baisse d'attribution du DLA, porter une voix collective pour en bénéficier
- Pour compenser la fin des contrats aidés, remplacés par les Parcours Emplois Compétences, a été évoquée une aide financière de la CAPB
- Un **manque d'ingénierie** globale en matière d'investissement a été soulevé
- La différence et la relation entre petites associations et grosses structures pose question
- Une problématique tient aussi au champ de compétence du département et de la CAPB et au rôle de chacune des institutions. **Quel est l'interlocuteur des associations**, selon les thématiques ?

La plupart des **solutions envisagées font appel à la dimension collective** (charte d'engagement des acteurs, définition collective des objectifs, fonctionnement type cluster...).

Atelier 2 - CDPB : les acteurs doivent se placer sur une « échelle de positionnement », de la simple consultation jusqu'à la co-construction

- Une volonté de co-construction mise en avant
- Mais le sentiment que c'est une illusion et que pour l'instant ça se limite à de la consultation sous le modèle : Etat donneur d'ordre / associations opérateurs.

En particulier, vis-à-vis de la CAPB, différentes options ont été envisagées :

- La CAPB pourrait être un interlocuteur adapté pour répondre/accompagner les besoins étant donnée son expertise territoriale et pour faire le lien entre la côté et l'intérieur
- Elle constitue un relai supplémentaire
- Les associations peuvent constituer un observatoire utile de la situation sociale du Pays Basque
- La CAPB pourrait être un accélérateur de prise en compte des problèmes qui remonteraient d'espaces d'échanges

Pour le collectif d'associations, 3 registres d'actions :

- Une réponse aux besoins collective
- Une mutualisation des compétences et moyens
- Des propositions politiques pour changer les représentations sur le territoire

Ex : le Secours Catholique et la Croix-Rouge ont mis en commun des bénévoles et font des achats communs.

Les objectifs du Collectif ont été rappelés :

- Au départ : faire apparaître l'action sociale dans le projet de territoire de la CAPB (lobby)
- Envisagé désormais sous un format proche du cluster : charte réunissant les associations autour de valeurs communes ; mutualisation de compétences ; harmonisation des pratiques ; communiquer (le mot « social » est connoté négativement), anticiper et quantifier (diagnostic)

L'enjeu est de transformer la mise en concurrence en collaboration intelligente. Mais la difficulté est de former un collectif tout en faisant en sorte que les intérêts spécifiques de chacun soient respectés.

Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux - COMPAS

- Pyramide des âges : on observe un palier à 75 ans, avec une **sur-représentation des femmes** dans les tranches les plus âgées
- Dans les arrivants, on observe un « **second pic** » **des personnes âgées** : le territoire d'accueil doit s'en occuper !
- Territorialement, les taux les plus faibles de personnes âgées sont sur Nive-Errobi ; elles sont plus représentées en proportion sur l'agglomération côtière et sur le territoire « vallées » (attention : « effet EHPAD », sur-représentant la part âgée sur certaines communes...)
- **Les 60-74 ans sont une population « ressource »** (engagement associatif par exemple...) ; au fil de l'âge, ensuite, les besoins d'accompagnement s'accroissent
- Projection : **progression importante de la part de personnes âgées dans les prochaines décennies**, d'abord sur la tranche « ressource » des 60-74, puis glissement vers les tranches plus âgées à accompagner davantage...
- **Ratio aidant-aidé** à envisager en parallèle : les aidants naturels (de la famille) sont importants, surtout la génération « pivot » qui aide à la fois les enfants et les parents → elle sera moins nombreuse avec le temps, ce qui impliquera un report vers la collectivité (département, CCAS, interco...)
- Niveau de vie des populations âgées : globalement, plutôt dans les plus élevés, ce qui peut cacher la **disparité interne à la tranche d'âge, où une part importante est fragile** (c'est compensé par la masse des autres, relativement aisés).
Le défi est surtout à venir : les plus fragiles, aujourd'hui, sont dans les tranches précédant les tranches âgées (les quinquagénaires) : il y a un **appauvrissement à prévoir** des futures personnes âgées
- Autour de 80% des logements des personnes âgées sont sous-occupés (pièces non utilisées, logement devenu trop grand par rapport à la composition du ménage et ses besoins)
- Qualitatif :
 - o investissement nécessaire (pas rentable à court terme mais économies à long terme) ;
 - o adéquation offres-demandes ;
 - o parcours résidentiel plus adapté à imaginer, s'appuyant sur une diversité de solutions intermédiaires;
 - o manque de professionnels (former et attirer sur le Pays basque)

Échange lors de l'atelier :

Autour de 3 questions, objectif de dépasser l'état des lieux et aller surtout vers les solutions (notamment autour de la place à prendre par la CAPB, seule ou avec d'autres)

Q1 : Comment renforcer le maintien à domicile, comment assurer le soutien des aidants ?

Solutions mises en place et qui fonctionnent : s'appuyer sur un noyau de professionnels compétents qui interviennent sur les situations, et sur la formation des aidants et aides-soignants

- Accueil individuel des aidants en service de gériatrie par l'hôpital de Bayonne ; service psy, infirmier, assistants sociaux → sur l'ensemble du territoire (l'équivalent existe pour la Soule par l'hôpital de Pau), et disponible aussi pour les EHPAD. Le problème est d'être « victimes du succès », d'arriver à une limite des moyens
- Equipe mobile autour d'Alzheimer sur Garazi-Baigorri : axé sur une maladie, mais tous les aspects (y compris appui aux aidants)

Solutions qui existent mais connaissent des limites :

- Solutions de cohabitation avec personnes âgées, en sortant du cliché du binôme « sénior-étudiants ». 20 binômes suivis, mais augmenter ce potentiel demande du temps d'accompagnement, éventuellement un meilleur maillage du territoire (plutôt concentré côte et rétro-littoral)
- Equipe de services civiques mutualisée (Atelier budgétaire et Nouvelles voies) autour de l'accès aux droits des personnes âgées ; détachement de jeunes en service civique de CIAS auprès d'un EHPAD (rupture d'isolement surtout). Limite : agrément lourd, pérennité du système (service civiques courts), turn-over peu adapté pour les personnes âgées...

LDE ou Unis-cité existent pour accompagner davantage les services civiques, comme support administratif pour en alléger la gestion par les structures, mais ça a un coût. ET SURTOUT, il s'agit de **systèmes palliatifs, pour gérer un manque de professionnels qui seraient plus pérennes**. Le service civique est un dispositif de débrouille... à transformer en début de parcours de formation à plus long terme (éviter les dérives du service civique)

Dans la même idée, Laguntza etxerat propose aux bénéficiaires du service à domicile de profiter de temps d'animation qui existent en EHPAD : c'est une passerelle entre domicile et EHPAD, une manière de banaliser l'institution... La mutualisation d'un animateur entre EHPAD et Laguntza etxerat est un horizon, mais la question du budget se pose ! Là encore, c'est une **solution temporaire à un problème pérenne** : des rustines... ce qui renvoie à la question de la recherche de financement, donc le besoin de dégager du temps pour monter des dossiers (temps qui n'existe pas...).

La mutualisation de professionnels dépend beaucoup de l'organisation des emplois du temps et de leur mise en coordination :

- On entame la question plus large : **comment agir sur le nombre de professionnels ?**

Des « équipes volantes » ?

- Il existe des études qui ont déjà exploré la question d'une plateforme de ressource à destination des aidants en Soule : personne ensuite n'en a repris les préconisations, aucun porteur de projet n'a émergé pour la mise en œuvre... Ce serait peut-être la place de la CAPB ?
- Le « Schéma autonomie » du département inclut l'idée d'une plateforme pour certains personnels EHPAD qui ne sont pas à temps plein (psychomotriciens, ergothérapeutes...), et qui pourraient bénéficier à d'autres structures
- Imaginer une structure porteuse pour équipes dédiées à du baluchonnage (aide ponctuelle pour soulager les aidants) ? Une expérimentation existe du côté d'Orthez par l'association Gave et Bidouze

Limite de ce caractère « volant » : il y a déjà un fort turn-over, et s'il y a quelqu'un de disponible ponctuellement, les structures ont pour objectif de le garder

- limite géographique : des personnels volants, mais sur des territoires de proximité...
- sur certains services, des équipes volantes seraient adaptées (dépannage au quotidien)...
- ... mais plutôt aller vers la **formation et l'attractivité** pour des fonctions plus pérennes (enjeu de formation, de professionnaliser les remplaçants ponctuels).

Formation des professionnels :

- Réseau associatif qui propose un parcours de formation (référéncé sur Data Dock) : remplaçants d'urgence à former sur des fondamentaux, pour les fidéliser après de petits contrats (parcours initial de professionnalisation)
- Plan mutualisé de formation : les professionnels (du CNFPT) se déplacent sur les territoires, pour former des personnels de différents territoires ; sur ce temps de formation, pas de remplacement sur le temps de travail lié à l'aide au ménage.

En plus de la formation, enjeu de fond de **valorisation des métiers d'aide à domicile**, surtout de l'image de ces métiers. Cela peut passer par :

- des stagiaires en formation (bac pro STVL...),
- la présentation des métiers dans les établissements...
- des classes d'apprentissage autour des métiers d'aide à la personne ont été évoquées, en gestation à Frantsesenia ?
- des réunions avec Pole Emploi d'information sur les métiers
- ou par rendre financièrement attractifs ces métiers : primes, remboursement de frais, etc...

Q2 : Quelles solutions intermédiaires en termes de logement ?

- **Résidence intergénérationnelle** par l'Office 64 à St Pée : logements de rdc pour seniors autonomes, autres pour familles, avec salle commune pour activités collectives
- Adinedera, St Palais : projet de **construction logements pour personnes autonomes, en cœur de ville** et proches d'EHPAD (pour le cap de la dépendance). La question du lieu est importante : proximité des services, des centres-bourgs, par souci de mobilité.
- **Utiliser les maisons vides, notamment les grands corps de ferme** en Pays basque intérieur : travail de rénovation important... Expérimentation en Béarn : habitants de

corps de fermes placés temporairement en centre bourg, le temps de travaux pour retrouver leurs logement et un logement supplémentaire, pour une famille par exemple → parfois, pas de retour des propriétaires !

- « **Bon solidaire** » (**partager un logement**) : mis en place mais a du mal à décoller, quelques binômes mais très peu
- **Coopératives de personnes âgées** pour monter un projet : habitat et personnels partagés, par groupes de personnes autonomes mais qui préparent la suite de leur parcours (cf Babayaga). Renvoie aussi à l'habitat participatif intergénérationnel.
- **Via le PLH, production de logement social**, et travail en amont pour ces types de logement : habitat social partagé (sans services ou avec services partagés)

L'habitat groupé est une solution, mais il faut dépasser une **limite psychologique/culturelle** d'attachement à la maison (l'etxe au Pays basque...).

- Il y a un déficit d'information/de promotion de ces solutions transitoires.
- Il manque d'une étude sur la perception de l'attachement à l'etxe

Solutions mises en place sur Bayonne :

- **Résidence-autonomie** adossée à un EHPAD;
- projet d'accompagnement à la **construction d'un parcours de résidence**, pour faciliter les évolutions au fil de la vie (et en parallèle, libérer des logements...)
- projet avec ESTIA sur la résidence-autonomie, autour de la silver économie (formation, produits,...)

Q3 : Comment considérer le vieillissement comme une ressource, par la mobilisation dans la vie citoyenne (pas que financièrement) ?

La question des personnes âgées qui s'installent sur le territoire se pose : il faut trouver des lieux pour créer des liens (ce permet d'envisager de rester sur le territoire, et ne pas le quitter ensuite...).

Les centres sociaux sont importants de ce point de vue :

- prise en charge de la personne quand il y a des difficultés,
- et aussi mobilisation de leurs compétences.

Au départ, il s'agit de profiter de ce qui est proposé et de créer du lien ; progressivement, les personnes sont mises en action et deviennent porteuses de projets et de compétences (deviennent aidants potentiels)

Ce travail est un travail de grande proximité, ce qui est une force importante pour repérage (sentinelle pour détecter publics invisibles) → **fonction d'observatoire territorial, de veille**

Solutions pour mettre en activité les retraités :

- On observe un phénomène nouveau de recherche de travail par des retraités, sur du service aux personnes, pour compléter les petites retraites : quelle professionnalisation des séniors ??
Il existe des appels à projets sur l'engagement citoyen des séniors : ils sont chronophages pour les structures, peut-être faut-il **accompagner les structures pour aller chercher des financements (publiciser, fédérer, aider à construire projets...)**
- Stages tremplin retraite : accompagner en première année de retraite, pour s'engager ou poursuivre une activité
- L'outil en main : retraités font découvrir leurs métiers à des jeunes (métiers manuels surtout)

- Faire entrer les usagers (séniors ou leurs familles) dans les instances des structures : c'est difficile... Il y a peut-être un rôle informatif à jouer de la part de l'agglo ?

Synthèse :

Travail qui **dépasse la seule compétence sociale** : le parcours résidentiel est notamment important, dans les solutions de maintien à domicile des personnes âgées

- des expérimentations, à dupliquer ou consolider par un soutien de la CAPB
- un impact important des politiques d'habitat et d'aménagement au sens large (logement, services, mobilité)

Fonction d'**observatoire** qui a été mise en évidence, ou d'étude sur des enjeux particuliers (perception des parcours résidentiels, attachement au lieu de vie...)

D'autres solutions qui sont davantage de l'ordre du travail social et de l'accompagnement individuel :

- exemples de mise en action et d'engagement des personnes âgées (dans les centres sociaux notamment)
 - tentatives, notamment associatives, de « colocations » et partage de logement intergénérationnel (peu développé, mais potentiel important qui pose la question d'un éventuel soutien : financier, publicité...)
 - du point de vue des professionnels, solutions de mutualisation qui sont mises en place :
 - o temps d'animation et d'activités en EHPAD qui profitent à des non-résidents (personnes qui sont encore à domicile et qui viennent y participer)
 - o services « volants », pour des remplacements, des besoins ponctuels de certains établissements ou structures d'aide à domicile
- ➔ En creux, la question de la formation et de l'attractivité des métiers d'aide à la personne : mobilise **d'autres compétences** que celles de la CAPB (ou pas uniquement...)

Annexe 6 : Synthèse de l'AVIS « Jeunesse(s) en Pays Basque : quel avenir partager ? » (CDPB, 2013)

L'ensemble des analyses, détaillées dans l'Avis, révèlent que la jeunesse n'a pas toujours sa « place » dans l'organisation sociale induite par les institutions et acteurs du territoire.

La jeunesse est trop souvent approchée de manière segmentée dans les différents dispositifs mis en place. Il en ressort une prise en charge partielle et parfois inadaptée à ses besoins, et un manque de coordination tant de ces politiques publiques que des professionnels qui sont au contact des jeunes.

La mission d'animation conduite par le Conseil de développement depuis 2009 a permis de créer une véritable dynamique territoriale pour la jeunesse du Pays Basque et d'impulser une nouvelle manière de travailler ensemble. De nombreuses expérimentations ont pu être mises en œuvre, conçues par les jeunes et les professionnels avec à la clé, une meilleure prise en compte de leurs besoins et une meilleure connaissance entre acteurs. La jeunesse est une ressource pour le territoire et il faut donc l'accompagner vers une place qui lui soit propre.

Cette mission se conclut par cet Avis qui constitue un document de référence tant en termes d'état des lieux que de propositions concrètes qui pourraient être mises en place pour répondre aux défis soulevés par les jeunes.

L'Avis identifie ainsi cinq principaux enjeux pour la jeunesse du Pays Basque, déclinés autour de 14 préconisations (présentées en détail page 22) :

I. Créer les conditions de maintien et d'accueil des jeunes sur le territoire

Préconisation 1 : renforcer une offre de formation attractive et connectées aux perspectives d'emploi du territoire

Préconisation 2 : promouvoir l'esprit d'entreprendre et valoriser les dispositifs d'accompagnement à la création-reprise d'entreprendre

Préconisation 3 : mobiliser les compétences du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes « sans réseaux »

Préconisation 4 : mobiliser tous les acteurs institutionnels et agir pour le logement des jeunes

Préconisation 5 : prendre en compte les problèmes de mobilité des jeunes dans les politiques de transport

Préconisation 6 : déployer les programmes de prévention en zone rurale

II. Donner leur place aux jeunes dans la vie publique, économique et sociale du territoire

Préconisation 7 : constituer un conseil des associations de jeunes en Pays Basque

Préconisation 8 : faire connaître et valoriser les initiatives et expériences des jeunes

III. Prévenir les ruptures dans la prise en charge des jeunes en situation de fragilité

Préconisation 9 : formaliser un système de suivi pour les jeunes en situation de fragilité

IV. Sensibiliser les jeunes aux atouts et potentialités du territoire

Préconisation 10 : développer et renforcer le dispositif « enseigner le Pays Basque »

Préconisation 11 : développer l'apprentissage de l'euskara et son utilisation hors temps scolaire

IV. Contribuer aux politiques jeunesse de l'Etat et des collectivités territoriales et conforter les axes prioritaires proposés par le Conseil de développement

Préconisation 12 : mettre en place une cellule d'impulsion, de suivi et d'évaluation des actions pour la jeunesse

Préconisation 13 : créer un portail internet pour les jeunes (avec une entrée territoriale)

Préconisation 14 : inscrire le fonctionnement en réseau des professionnels de la jeunesse dans la durée

Sur la base de cet Avis, il apparaît souhaitable de franchir un cap avec tous les partenaires concernés par les politiques « jeunesse » et de fonder un nouveau pacte territorial. Ce pacte pourrait voir le jour dans une gouvernance partagée, à l'échelle du Pays Basque, entre les différentes institutions et acteurs qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse, permettant de travailler les complémentarités, les synergies, alléger ou compléter les dispositifs, etc.

Le Conseil de développement invite l'Etat, le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques à se saisir de ses réflexions et propositions pour enrichir leurs politiques publiques, en lien avec les communes et intercommunalités, mais également l'ensemble des professionnels de la jeunesse, et parmi lesquels les jeunes eux-mêmes.